

DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
AU CONSEIL REGIONAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de leur élection au Conseil Général, Messieurs Marcel HOARAU et Marc GERARD, que vous aviez désignés pour représenter la ville de Saint-Denis au Conseil Régional, m'ont fait savoir qu'ils avaient donné leur démission de cette assemblée dont ils feront partie, par ailleurs, au titre de Conseillers Généraux.

Je vous propose de désigner parmi vous deux autres conseillers, ainsi que le prévoit la loi n° 72-619 du 5 Juillet 1972 (art.5.1.3e).

*

* *

LE MAIRE - L'ordre du jour comporte donc la désignation de deux candidats aux postes de conseillers régionaux pour représenter la ville de Saint-Denis. Le vote doit obligatoirement s'effectuer à bulletins secrets. Je vous rappelle qu'il y a une procuration, celle de Madame Florelle KICHENIN, représentée par Monsieur Eric BOYER.

Sont élus ceux qui ont la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus 1. Un deuxième tour réglementaire est exigé si le 1er tour n'a pas donné de candidat et le 3e tour se fait à la majorité relative, c'est-à-dire celui qui a le plus grand nombre de voix est élu. Comme il y a 34 présents + 1 procuration, la majorité absolue est de 18.

Quels sont les candidats à ces postes ?

MM. Camille BOURHIS et Aristide PAYET sont candidats.

Nous allons donc effectuer le vote. Ce n'est pas un scrutin de liste. Vous allez voter poste par poste.

Le premier poste est pourvu au titre de ville de plus de 30 000 habitants et le second au titre de ville de plus de 100 000 habitants.

Nous allons donc voter à bulletins secrets pour le premier poste.

Est-ce qu'il y a des candidats ?

M. Camille BOURHIS est candidat.

Votants	:	35 (34 présents + 1 procuration)
Exprimés	:	34
Bulletin blanc	:	1

M. Camille BOURHIS est ELU à la majorité (34 voix).

LE MAIRE - M. BOURHIS est donc désigné pour vous remplacer au conseil régional au titre de la ville de plus de 30 000 habitants. Nous vous adressons toutes nos félicitations.

(applaudissements)

C. BOURHIS - M. le Maire et chers collègues, je tiens à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner une nouvelle fois. soyez assurés que c'est toujours avec le même dévouement que je vais défendre les intérêts de la ville.

LE MAIRE - Y a -t-il des candidats pour le second poste ?

M. Aristide PAYET est candidat.

Votants : 35
Exprimés : 31
Bulletins blancs : 4

M. Aristide PAYET est ELU à la majorité (31 voix).

A. PAYET - M. le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée au cours de ce vote. J'espère, avec l'ensemble des collègues du conseil régional, oeuvrer pour le progrès économique et social de Saint-Denis et de la Réunion. Vous pouvez tous compter sur moi pour mener le combat de l'avenir de la Réunion dans la France. Merci à tous !

LE MAIRE - Je vous rappelle donc que la Ville de Saint-Denis sera représentée par six conseillers au Conseil Régional.

F. FONTAINE - Quel est le nombre de conseillers régionaux ?

LE MAIRE - C'est variable. A la Réunion, font partie du conseil régional, tous les conseillers généraux, les parlementaires et les représentants des villes. S'agissant des représentants :

Saint-Denis	:	2
Saint-Paul	:	1
Saint-Pierre	:	1
Le Tampon	:	1
Saint-Louis	:	1

Le nombre de conseillers régionaux à la Réunion est de 44.

*

* *

LE MAIRE - Nous allons maintenant passer aux questions diverses.

Marc GERARD - Quand commencerons-nous le nettoyage de la ville, en ce qui concerne les graffitis, les affiches et les traces de peinture sur les mur à la suite de la campagne électorale ?

LE MAIRE - Le nettoyage de la ville commencera mercredi prochain.

Fred TANDRYA - M. le Maire, la séance de ce conseil municipal se situe au lendemain des élections. Nous avons au sein de ce dernier des musulmans, je voudrais que nous marquions notre

indignation devant les attaques dont a fait l'objet la communauté musulmane de Saint-Denis.

LE MAIRE - Vous avez entièrement raison. Il est inadmissible que quelqu'un puisse encore, à cette époque, s'attaquer à une communauté en de tels termes. Je pense que tous les conseillers municipaux s'associent à votre indignation et, en conséquence, sont d'accord avec vous pour désavouer totalement celui qui a tenu de tels propos.

Pour nos adversaires, les Musulmans, les Malabars et toutes les ethnies ne doivent pas voter pour nous. S'ils le font, ils sont entachés de je ne sais quelle maladie.

M. CHANE-KUNE - Je croyais qu'il n'y avait que des Français à la Réunion. S'ils ont une carte électorale, ils sont comme tout le monde.

LE MAIRE - C'est pour cela que je tiens à pousser le propos un peu plus loin. En ce qui concerne les employés de mairie, à partir de 16 heures pour certains et 17 h 15 pour d'autres, ils peuvent avoir des opinions comme tous les hommes et toutes les femmes, et être libres de leurs actes.

Je mets au défi un ou une employée de mairie qui puisse dire qu'on ait fait pression sur lui ou sur elle d'une façon quelconque. D'ailleurs, c'est ce que j'ai dit à Radio-Freedom. Le personnel communal sait que nous n'avons jamais fait pression sur lui.

Heureusement que les électeurs de Saint-Denis, qui font partie de toutes les ethnies, de toutes les catégories, ont toujours montré leur bon sens et leur maturité politique.

J.M. DUPUIS - M. le Maire, j'ai été étonné en regardant la télévision, de ne pas entendre MM VERGES et ANNETTE protester.

LE MAIRE - Il y a un seul qui a protesté et, d'ailleurs, je pense que les Musulmans lui en sont gré, c'est Monsieur BISCOU. Les autres auraient dû avoir la même réaction.

J.M. DUPUIS - Est-ce qu'il faut donner des explications à tout cela ?

Marc GERARD - Ce n'est pas nous à donner des explications.

LE MAIRE - Je ne peux pas répondre pour eux. C'est aux téléspectateurs et électeurs d'en décider.

Eric BOYER - M. le Maire, tout au long de cette campagne électorale, la ville de Saint-Denis a été attaquée à travers le candidat Eric BOYER, par un candidat de la Municipalité, pour ne pas citer le nom du Docteur GERARD, qui a sali l'ensemble du conseil municipal et ses réalisations. Je trouve que cela est un peu gros. Je demande qu'on étudie sérieusement cette affaire au niveau du conseil municipal. Nous sommes là aussi pour cela.

LE MAIRE - M. le Docteur GERARD, après plus de cinq ans au sein du conseil municipal, ne sait pas encore distinguer la municipalité, le conseil municipal, les conseillers municipaux et la mairie. En effet, il est venu me voir à la clinique et il m'a déclaré qu'il était candidat. Je lui ai répondu que cela ne m'étonnait pas du tout. Il m'a dit aussi qu'il a appris que la mairie soutenait un candidat. Je lui ai souligné que la mairie ne soutient aucun candidat et que ce sont les conseillers municipaux qui ont proposé quatre candidats. Ce sont les conseillers municipaux qui soutiennent donc ces candidats. D'ailleurs, vous êtes témoins, puisque nous nous sommes réunis, plusieurs fois, à la clinique. Ce n'est qu'après de nombreuses tractations que nous avons proposé 4 candidats, mais il n'était pas question que la mairie soutienne quelqu'un.

Vous m'avez trompé, m'a-t-il dit, la mairie ne devait soutenir personne et elle l'a faite. Qu'il en fasse la preuve ! La mairie n'est intervenue à aucun moment, en aucune manière. Les services municipaux ne sont pas intervenus non plus. Le matériel et les voitures utilisés n'appartenaient pas à la mairie et le personnel était aussi bien des sympathisants quelconques que des employés de mairie. Si des employés de "Ravate" ou de "Macoré" nous ont soutenus nous ne pouvons pas dire pour autant que la maison "Ravate" et la maison "Macoré" nous ont soutenus.

Il faut distinguer l'employé dans son travail et l'homme qui se trouve après 16 H dans la rue. D'ailleurs, certains employés ont pris des congés pour pouvoir nous aider. Nous les en félicitons. C'était très sympathique. Cela ne veut pas dire pour autant que la mairie, dans son organisme, dans son institution, dans tous ses moyens, est intervenue d'une façon quelconque. Au contraire, j'ai bien surveillé, les voitures officielles n'ont pas fonctionné. D'ailleurs, nous avons loué un certain nombre de voitures ; un très grand nombre même.

On a dit aussi que la mairie a payé ceci, a payé cela. Elle n'a rien payé. Je vais vous faire une confidence, je n'ai même pas touché à l'argent que les adjoints me donnent mensuellement sur leur indemnité. Cette somme est toujours intacte. Nous décidons ensemble de ce que nous ferons d'elle.

Peut-être aurons-nous l'occasion de soulager les uns et les autres ? A ce moment, je convoquerai les adjoints et je leur parlerai du problème. Ce ne sont pas des sommes municipales, elles sont privées.

Le Docteur GERARD affirme beaucoup de choses, qu'il nous fournisse des preuves.

En tous cas, ce que nous avons constaté, c'est qu'avec son entêtement, sa désobéissance à la discipline républicaine, il est actuellement et certainement l'un des rares, sinon le seul, candidats à avoir au 2e tour obtenu moins de voix qu'au premier.

*

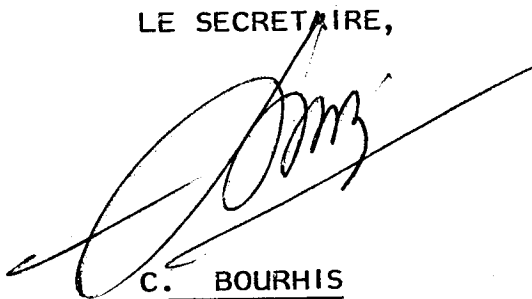
* *

La séance est levée à 19 H 00

*

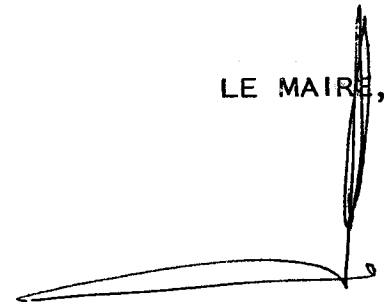
* *

LE SECRETAIRE,



C. BOURHIS

LE MAIRE,



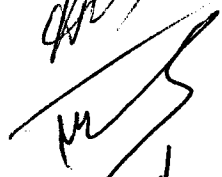
A.D. LEGROS

- HOARAU Marcel



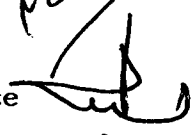
- ROYER Gilbert

- GERARD Marc



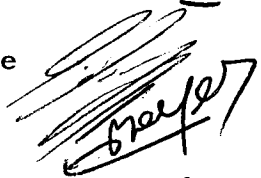
- LICHARDY André

- CHANE-KUNE Maurice



- ROBERT Valère

- APAVOU Antoine



- Mme PAYET André *my name* 

- BOYER Eric



- LAURET Gérard 

- FONTAINE Frantz



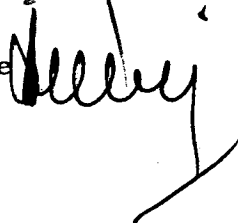
- MONDON Jean-Claude 

- RIVIERE Maxime



- NATIVEL Jean-Marc 

- DUPUIS Jean-Marie



- PAYET Aristide 